

B70 Agriculture et tourisme

Conditions préalables	Le module est ouvert à toute personne qui s'intéresse au tourisme rural, souhaite proposer ou établir une prestation agritouristique et bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'agriculteur. Les niveaux de compétences acquises dans les modules B1 et B2 sont un prérequis à la fréquentation du présent module.
Objectifs	<p>Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de créer un concept personnel d'agritourisme dans son exploitation et de planifier des mesures concrètes pour sa mise en œuvre.</p> <p>Il/elle :</p> <ul style="list-style-type: none">A. Dispose d'une bonne vue d'ensemble du contexte général du tourisme, des prestations touristiques et du tourisme doux en particulier.B. Cerne les attentes du marché et formule de nouvelles offres et les met en œuvre sur l'exploitation.C. Applique la gestion de projets.D. Gère et mobilise les ressources nécessaires pour conduire de manière efficiente et durable un projet agrotouristique.E. Utilise correctement les outils du marketing applicables dans le domaine du tourisme.F. Accueille et encadre les touristes avec professionnalisme et offre des prestations de qualité.
Contenu	<p>Contexte du tourisme suisse et régional</p> <p>Prestations touristiques, importance et particularités de l'agritourisme et du tourisme doux</p> <p>Identification et mise en valeur des attentes des clients</p> <p>Gestion de projet</p> <p>Gestion économique et rentabilité</p> <p>Marketing et communication</p> <p>Gestion de la qualité</p> <p>Accueil et encadrement des clients</p>
Niveau	Brevet fédéral d'agriculteur / Examen professionnel
Durée	35 heures de cours 40 heures de travaux personnels
Forme	A déterminer par l'organisateur du module
Evaluation	Rédaction d'un dossier personnel : conception d'une offre touristique Examen oral (1h) : présentation et défense du concept
Reconnaissance	Module capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur
Prestataires	Centres de formation agricole
Validité pour le brevet	<u>5</u> ans à partir de la réussite de l'évaluation
Adaptation des objectifs	Adaptations selon besoins

Objectifs détaillés

Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de :

- A1 Expliquer l'importance du tourisme en Suisse et dans sa région en citant des exemples. Présenter et décrire succinctement les acteurs du domaine. (C2)
- A2 Dresser un inventaire des prestations touristiques offertes dans sa région. (C3)
- A3 Enoncer les principales prescriptions légales applicables dans le domaine touristique. (C2)
- A4 Identifier et présenter les particularités de l'agritourisme. (C4)
- A5 Décrire la situation actuelle de l'agritourisme dans sa région et inventorier les prestations offertes. (C4)
- B1 Identifier et analyser les attentes des clients en matière d'offres touristiques. (C4)
- B2 Identifier dans le contexte touristique régional des niches propices à l'offre de prestations agritouristiques. (C4)
- B3 Présenter des exemples de produits agritouristiques qui pourraient trouver une place dans ce contexte. (C4)
- C1 Identifier et les outils de la gestion de projet applicables dans le secteur du tourisme. (C2)
- C2 Sur la base d'un exemple concret, élaborer et planifier la mise en œuvre d'un projet agritouristique. (C4)
- D1 Identifier et appliquer les notions nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet agritouristique. (C3)
- D2 Gérer les aspects liés au travail et à l'organisation dans le cadre de prestations agritouristiques. (C4)
- D3 Sur la base d'un exemple concret, calculer les investissements nécessaires pour réaliser un projet agritouristique, déterminer les coûts de mise en œuvre et d'exploitation, établir sur la base de ces calculs un chiffre d'affaires qui permette d'assurer la rentabilité du projet. (C5)
- E1 Décrire et appliquer les outils de marketing dans le domaine touristique. (C3)
- F1 Identifier les critères et les outils pertinents pour analyser et assurer la qualité de prestations agritouristiques. (C2)
- F2 Mettre en œuvre les mesures adéquates de gestion de la qualité dans un projet agritouristique. (C3)
- F3 Accueillir et encadrer de manière professionnelle des touristes. (C4)
- F4 Répondre aux attentes des clients et des hôtes. (C4)